



## ACCEPTATION DE REGLEMENT INTERIEUR – DROIT A L'IMAGE

● **REGLEMENT** : ci-joint

● **FERMETURE ET OUVERTURE DU PORTILLON**

- Ouverture pour l'entrée des élèves par le portillon :  
08H00 / 12H15 - 13H15 / 15H35 ou 13H15 / 16H30
- Les rendez-vous et les prises de contacts avec les enseignants et la direction se font par téléphone ou par le biais du carnet de correspondance.1

● **DROIT A L'IMAGE** :

Dans le cadre de notre travail pédagogique et éducatif, nous pouvons être amenés à utiliser des photos d'élèves de l'établissement :

- ☞ pour le journal de l'école,
- ☞ pour le site Internet,
- ☞ pour les différentes publications (plaquette...).

Merci de nous faire retour du talon ci-dessous le jour de la rentrée.

Le Chef d'établissement  
Yannick COULOUARN



**A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

Madame, Monsieur : ..... Parents de : .....  
inscrit à Saint-Joseph pour l'année scolaire 2018/2019, en classe de (niveau) : .....

☞ ont pris connaissance du règlement intérieur et en acceptent les modalités :

Signature Parents :

Signature de l'élève :

☞ autorisent l'établissement à utiliser dans le cadre pédagogique et éducatif des photos de mon enfant.  Oui  Non

Fait à ....., le .....

Signature Parents :